



COMMUNE DE MOUCHAMPS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2021

L'an deux mille vingt-et-un le 31 mai à 19 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de MOUCHAMPS se sont réunis dans la salle des fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Sont présents :

Monsieur Patrick MANDIN : Maire

Monsieur Jean-Michel LUMEAU : Premier Adjoint

Madame Sabine LOIZEAU, Monsieur Jean-Pierre DROILLARD, Madame Nathalie GODARD, Monsieur Mathieu GOBIN : Adjoint

Madame Sophie SIONNEAU, Monsieur François ALBERT : conseillers délégués

Monsieur Frédéric AUCLAIR, Monsieur Jean-Yves BODET, Monsieur Alain BOS, Madame Mathilde BOUILLET, Madame Laëtitia BRIDONNEAU, Madame Marie-Anne BRISARD, Monsieur Guillaume BROSSET, Monsieur Aurélien CAILLEAUD, Madame Nicole CHATAIGNER, Monsieur Maxime GROLLEAU, Madame Magali MARTINEZ-MARTINEZ, Madame Amélie SUREAU, Madame Bérénice TREILLARD : Conseillers Municipaux

A donné procuration : Madame Annabelle LOISEAU à Madame Nathalie GODARD

Excusé : Monsieur Cyril ROUTCHENKO

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Madame Sophie SIONNEAU comme secrétaire de séance.

**Présentation du Projet de Centre de Santé Polyvalent
par Mesdames LE STRAT et ROY de l'ADMR**

Madame LE STRAT explique qu'il existe 13 centres de santé infirmiers/ADMR sur le département.

Le territoire concerné représente 6 communes qui totalisent 17 645 habitants (données de 2016).

La population

La population y est jeune et active même si la part des personnes âgées tend à croître régulièrement du fait du vieillissement continu de la population.

Le taux de chômage y est faible en lien avec un contexte économique attractif.

Il y a une forte proportion d'ouvriers et d'agriculteurs.

L'offre de santé

L'offre de santé est concentrée sur les 3 principales communes : le Boupère, Sèvremont et Mouchamps et le territoire compte 5 médecins.

L'offre de soins est bien inférieure à la moyenne nationale puisqu'un patient consulte en moyenne 3.5 fois par an contre 4.5 fois pour la moyenne nationale.

La densité d'omnipraticiens est inférieure à la moyenne nationale

Forces et faiblesse du territoire

Contexte politique : bonnes relations avec les municipalités

Contexte économique attractif

Territoire animé, tourné vers la vie locale, associative et la nature

Equipe de bénévoles et de salariés impliquée dans le CSI et solide

Difficultés à trouver des logements disponibles

Situation géographique éloignée

Des médecins qui semblent peu favorables au projet

Le projet et la dynamique de santé

Réunir dans les locaux de la maison de santé de Sèvremont et développer une pratique coordonnée

Développer l'éducation thérapeutique

Mettre en place la télémedecine/télésoin

Mettre en place l'activité IPA (infirmière en pratique avancée)

Poursuivre et renforcer l'inscription dans le réseau local de santé

Toutes ces constatations amènent vers un contexte favorable au projet de centre de santé polyvalent

Des rencontres ont déjà eu lieu avec les partenaires : ARS, Conseil Régional, Assurance Maladie, CPTS, MSP pays des Herbiers, Médecin de Sèvremont, APSPP (Association des Professionnels de santé du Pays de Pouzauges) les municipalités) pour présenter le projet.

Le projet

Il se situe sur deux niveaux de pilotage : 1 niveau local composé d'un COFIL + 1 équipe projet dans chaque centre de soins infirmier et 1 niveau départemental composé d'un COFIL et de groupes de travail.

Rencontres et coordination avec les acteurs locaux :

- Poursuivre la construction du projet avec les acteurs politiques
- Poursuivre les rencontres et concertations avec les acteurs de santé
- Poursuivre le travail avec les instances de coordination « santé »

Recherche de locaux adaptés sur le territoire

- Sèvremont : les locaux sont adaptés mais le médecin n'est pas favorable
- Le Boupère : pas de possibilité à court terme
- Mouchamps :
 - o étudier les possibilités dans le local existant, comment le réaménager, prévoir des travaux (isolation phonique, espace accueil/secrétariat)
 - o étudier la possibilité d'une construction neuve

objectif d'ouverture : 4^{ème} trimestre 2021

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2021

En application de l'article 30 du règlement intérieur du Conseil Municipal, le procès-verbal de la séance du 26 avril 2021 est soumis à la signature des Conseillers Municipaux.

Il est demandé qu'il soit rajouté au procès-verbal sur la décision concernant le loyer de la boutique éphémère que le loyer est dû pour une durée allant de 8 jours à 1 mois.

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal prend acte des décisions du mois de mai, prises par Monsieur le Maire, en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Pour les marchés publics

Date de la décision	Objet	Entreprise attributaire	Montant TTC	Commentaires éventuels
26/04/2021	Livres	LIRE DEMAIN	562,40 €	
27/04/2021	Structures entrées de bourg	DL SYSTEM	17 568,00 €	
27/04/2021	Renforcement charpente Ateliers Municipaux	CM GOBIN	9 792,84 €	
27/04/2021	Rénovation couverture Ateliers Municipaux	CM GOBIN	8 603,14 €	
29/04/2021	Oriflammes centre bourg	CREATIONS TELOR	390,60 €	
29/04/2021	Mission de réalisation de visa des permis Lotissement Saint Louis Marigny	ADAUC	25 620,00 €	
30/04/2021	Fournitures pédagogiques Rikikis et Futés	VERRIER MAJUSCULE	357,30 €	
04/05/2021	Tapis périscolaire	RONDEAU FRERES	223,20 €	
10/05/2021	Accompagnement de la maîtrise d'œuvre pour constat charpente nef de l'Eglise	BENAITEAU	1 739,52 €	
17/05/2021	Remplacement extincteurs Salle du Petit Lay	SAFE	757,14 €	
18/05/2021	Location structure gonflable service enfance jeunesse	HERVOUET RICHARD	150,00 €	
18/05/2021	Installation alarme incendie Mason du Parquet	SAFE	676,68 €	
18/05/2021	Alimentation électrique pour défibrillateur Salle des Fêtes	SAFE	756,00 €	
18/05/2021	Panneaux d'affichage mairie	VEDIF COLLECTIVITES	1 010,40 €	
18/05/2021	Adhésifs pour panneau Général de Gaulle	DL SYSTEM	60,00 €	

Concernant les fournitures pédagogiques pour le périscolaire, il sera demandé des précisions au service comptabilité

Conventions

Date de la décision	Objet	Entreprise attributaire	Montant TTC	Commentaires éventuels
29/04/2021	Réalisation d'une opération d'éclairage Aménagement Quartier de l'Eglise	SYDEV	56 514,00 €	n°21/REGL/04/041

Droit de préemption

N° de la décision	Date	Parcelles concernées	Situation géographique	Vendeur	Acquéreur	Commentaires éventuels
21/DIA/05/012	07/05/2021	YK 250	6 Rue du Clos St Jacques	AUVINET Cédric	COUSIN Mathieu	pas de préemption
21/DIA/05/013	11/05/2021	AB 244-245	Rue du Coteau et de la Martinière	GUERRY Alain	FULBERT Alain	pas de préemption
21/DIA/05/014	11/05/2021	AC 53	1 Impasse du Moulin	GOURAUD Christophe	GAUTRON Stéphane	pas de préemption
21/DIA/05/015	11/05/2021	AB 107-109-882-885-886-908	Rue de la Poterne et Rue du Vieux Château	GAUTRON Stéphane	GAUTRON Solène	pas de préemption

Concessions

Date de la décision	Cimetière concerné	Nom et prénom du concessionnaire	Durée de la concession	Montant de la concession TTC	Commentaires éventuels
15/01/2021	La Chaussée	BARRE Marie	30 ans	198 €	Nouvelle
17/03/2019	La Chaussée	BRIDONNEAU Sylviane	30 ans	198 €	Renouvellement
12/05/2021	La Chaussée	BROSSET Robert	30 ans	198 €	Nouvelle

1°) ECHANGE ET CESSION DE DELAISSES DE TERRAINS AVEC LE DEPARTEMENT (Rapporteur Jean-Michel LUMEAU)

Suite aux travaux de la déviation, il s'avère qu'un certain nombre de parcelles se retrouvent en délaissés.

Le 5 mai dernier, le Département a fait parvenir une promesse de cession pour les parcelles suivantes au prix de 0,20 €/m² :

YK 311	1 229 m ²	Chauvin	245.80 €
YP 145	561 m ²	Petit Erablet	112.20 €
YP 408	95 m ²	Genestang	19.00 €
ZT 765	477 m ²	Les Justices	95.40 €
ZT 774	2 275 m ²	Les Justices	455.00 €
ZT 772	883 m ²	Les Justices	176.60 €
ZT 770	779 m ²	Les Justices	155.80 €
ZT 767	2 052 m ²	Les Justices	410.40 €
ZT 764	117 m ²	Les Justices	23.40 €
ZT 762	1 060 m ²	Les Justices	212.00 €
YV 986	3 881 m ²	Champs de Bertin	776.20 €
YV 983	2 m ²	Champs de Bertin	0.40 €
TOTAL			2 682.20 €

Et une promesse d'échange sans soulte pour les parcelles suivantes :

Parcelle de la Commune

YL 175	181 m ²	Genestang
--------	--------------------	-----------

Parcelle du Département

YL 174	58 m ²	Genestang
--------	-------------------	-----------

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter ces propositions et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mouchamps,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22)

DECIDE

Article 1 : d'accepter les cessions et échanges avec le Département et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir qui seront établis par l'Office Notarial de Mouchamps.

2°) AMENAGEMENT QUARTIER DE L'EGLISE- DEMANDE DE SUBVENTION (Rapporteur Patrick MANDIN)

Monsieur le Maire expose que le projet d'aménagement sécuritaire du Quartier de l'Eglise est susceptible de bénéficier d'une subvention « Amendes de police » par le Département de la Vendée, selon le budget prévisionnel suivant :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
TRAVAUX QUARTIER DE L'EGLISE - TRAVAUX SECTEUR A		SUBVENTIONS SOLLICITEES	
1 - TRAVAUX PREPARATOIRES	19 200 €	Département - Contrat Communal d'Urbanisme	10 104 €
2 - TERRASSEMENTS ET STRUCTURE	91 655 €	Etat - Contrat de Ruralité DETR 2019	32 516 €
		Département - Amendes de police	10 000 €
		AUTOFINANCEMENT	58 235 €
TOTAUX	110 855 €		110 855 €

Pour mener à bien ce projet, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Département de la Vendée.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mouchamps,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles l 2334-32 et suivants,

Vu le budget communal,

Considérant l'intérêt pour la commune de poursuivre l'aménagement du Quartier de l'Eglise,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22),

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre les démarches nécessaires à la poursuite du projet.

Article 2 : de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental conformément au plan de financement ainsi qu'il suit :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
TRAVAUX QUARTIER DE L'EGLISE - TRAVAUX SECTEUR A		SUBVENTIONS SOLLICITEES	
1 - TRAVAUX PREPARATOIRES	19 200 €	Département - Contrat Communal d'Urbanisme	10 104 €
2 - TERRASSEMENTS ET STRUCTURE	91 655 €	Etat - Contrat de Ruralité DETR 2019	32 516 €
		Département - Amendes de police	10 000 €
		AUTOFINANCEMENT	58 235 €
TOTAUX	110 855 €		110 855 €

3°) AFFAIRES SCOLAIRES – ECOLE RENE GUILBAUD – DEMANDE DE SUBVENTION D'ETAT (Rapporteur Patrick MANDIN)

Lors de la séance du 26 avril dernier, le Conseil Municipal avait sollicité une subvention d'Etat sur le montant total du projet de rénovation de l'école René Guilbaud.

Monsieur le Maire précise que le projet de rénovation de l'Ecole René Guilbaud est susceptible de bénéficier d'une subvention auprès des services de l'Etat sur les travaux dit de rénovation énergétique seulement, selon le coût prévisionnel suivant :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
TRAVAUX		SUBVENTIONS SOLLICITEES	
Rénovation énergétique école	280 000 €	Etat	66,02%
			190 133,47 €
HONORAIRES		AUTOFINANCEMENT	
Maitrise d'œuvre	4 000 €		97 866,53 €
Etudes complémentaires et divers	4 000 €		
TOTAUX	288 000 €		288 000 €

Pour mener à bien ce projet, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès des services de l'Etat.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mouchamps,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles I 2334-32 et suivants,

Vu le budget communal,

Considérant l'intérêt pour la commune de rénover l'Ecole René Guilbaud,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22),

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre les démarches nécessaires à la poursuite du projet.

Article 2 : de solliciter une subvention d'Etat conformément au plan de financement ainsi qu'il suit :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
TRAVAUX		SUBVENTIONS SOLLICITEES	
Rénovation énergétique école	280 000 €	Etat	66,02%
			190 133,47 €
HONORAIRES		AUTOFINANCEMENT	
Maitrise d'œuvre	4 000 €		97 866,53 €
Etudes complémentaires et divers	4 000 €		
TOTAUX	288 000 €		288 000 €

4°) BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°1 (Rapporteur Sabine LOIZEAU)

Le budget 2021 a été voté par le Conseil Municipal au cours de sa séance du 29 mars dernier et peut être modifié en cours d'année par des décisions modificatives soumises au vote du Conseil Municipal dans les mêmes conditions que le budget primitif et notamment, il faut que l'équilibre budgétaire tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement puisse être maintenu.

Il conviendra d'ajuster le budget primitif notamment pour les opérations suivantes :

- Régularisation prestations de services CAF suite contrôle du 29 janvier 2021 (2 100 €)
- Régularisation doublon d'écritures de 2020 (700 €)
- Régularisation remboursement arrhes location de salles (200 €)

Il est proposé la décision modificative suivante :

DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT			
Opérations réelles			
c/673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 3 000 €		
c/022 – Dépenses imprévues	- 3 000 €		
TOTAL	0 €	TOTAL	0 €

Le Conseil Municipal de la Ville de Mouchamps,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2312-1 et suivants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22),

DECIDE

Article unique : d'approuver la décision modificative n°1 suivante relative au budget principal :

DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT			
Opérations réelles			
c/673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 3 000 €		
c/022 – Dépenses imprévues	- 3 000 €		
TOTAL	0 €	TOTAL	0 €

5°) SERVICE ENFANCE JEUNESSE : TARIFS APPLICABLES POUR L'ANNEE 2021-2022 (RAPPORTEUR Jean-Pierre DROILLARD)

Chaque année, il convient d'arrêter les tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre.

Monsieur Jean-Pierre DROILLARD, adjoint à l'enfance jeunesse présente le bilan financier 2019-2020 faisant ressortir un déficit de 57 093,01 €.

Suite à un contrôle de la CAF en début d'année 2021, il a été constaté une anomalie dans les tarifs journaliers (basés sur 7 heures au lieu de 8 heures journée CAF).

Après rétablissement des tarifs sur une base de 8 heures/jour, les 3 premières tranches dépassaient le plafond de la CAF.

Suite à cette constatation, il a été décidé de proposer des tarifs suivants pour la prochaine année scolaire en modifiant la base de calcul qui passe de 5 minutes à 10 minutes :

SERVICE ENFANCE EDUCATION JEUNESSE

MAIRIE DE MOUCHAMPS

33, Rue de l'Ouest

85640 MOUCHAMPS

02 51 63 96 06

service.enfance.jeunesse@mouchamps.com

TARIFS 2021/22



Accueils financés
avec le soutien de
LA CAF DE VENDEE

PREMIERE PARTIE - LES JOURS D'ECOLE

1 - LE RESTAURANT SCOLAIRE

Repas régulier	Repas occasionnel	Frais fixes	Repas adulte
3,75 €	4,80 €	2,30 €	6,70 €

in-inscrits, jusqu'au jour de la régularisation des parents (dossier d'inscription complet et signé).

Repas régulier Hors-Commune
4,65 €

2 - LES ACCUEILS PERISCOLAIRES	QF < 501	501 - 700	701 - 900	901 - 1 100	1 101 - 1 300	QF > 1 300
Facturation minute ; base de calcul = 10 mn	0,15 €	0,20 €	0,24 €	0,27 €	0,29 €	0,31 €
Tarif horaire (1 heure)	0,90 €	1,20 €	1,44 €	1,62 €	1,74 €	1,86 €
Le goûter	0,82 €					
Servi systématiquement lors de l'accueil périscolaire du soir - Non prévu pour l'accueil post-soutien scolaire.						
Le petit déjeuner	0,82 €					
Automatiquement servi aux enfants présents entre 7h00 et 7h30 - Facultatif entre 7h30 et 7h45.						

Forfaits de base : Le matin de 8h30 à 9h00 / Le soir de 16h30 à 17h00 (ou 30 mn après l'accueil post-soutien).

Frais Fixes périscolaires = Forfait de base + coût de la prestation alimentaire

DEUXIEME PARTIE - LES MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

3 - LES ACCUEILS DE LOISIRS	QF < 501	501 - 700	701 - 900	901 - 1 100	1 101 - 1 300	QF > 1 300
Facturation minute ; base de calcul = 10 mn	0,15 €	0,20 €	0,24 €	0,27 €	0,29 €	0,31 €
Tarif horaire (1 heure)	0,90 €	1,20 €	1,44 €	1,62 €	1,74 €	1,86 €
Matin (2,0 heures)	1,80 €	2,40 €	2,88 €	3,24 €	3,48 €	3,72 €
Après-midi (2,5 heures)	2,25 €	3,00 €	3,60 €	4,05 €	4,35 €	4,65 €
Journée (8,0 heures)	7,20 €	9,60 €	11,52 €	12,96 €	13,92 €	14,88 €

Forfaits de base : Matin de 9h30 à 11h30 / Après-midi de 14h00 à 16h30 / Journée de 9h30 à 16h30.

Toutes les prestations alimentaires (Petit-déjeuner, Déjeuner, Goûter) sont incluses dans le tarif des accueils de l

Supplément "autocar" ; Zone A (30km) = 3,00 € / Zone B (60km) = 4,00 € / Zone C (90km) = 5,00 €

Supplément "entrée" ; Type 1 = 3,00 € / Type 2 = 4,50 € / Type 3 = 6,00 €

4 - ESPACE JEUNES / ACCUEIL JEUNES	QF < 501	501 - 700	701 - 900	901 - 1 100	1 101 - 1 300	QF > 1 300
Tarif G	GRATUIT					
Tarif horaire (1 heure)	0,40 €	0,60 €	0,80 €	1,00 €	1,20 €	1,40 €
Demi-journée (4 heures)	1,60 €	2,40 €	3,20 €	4,00 €	4,80 €	5,60 €
Journée (8 heures)	3,20 €	4,80 €	6,40 €	8,00 €	9,60 €	11,20 €

Le petit déjeuner et le goûter sont inclus dans le "tarif journée" / L'après-midi, le goûter est inclus dans le "tarif demi-journée".

Supplément "autocar" ; Zone A (30km) = 3,00 € / Zone B (60km) = 4,00 € / Zone C (90km) = 5,00 €

Supplément "entrée" ; Type 1 = 3,00 € / Type 2 = 4,50 € / Type 3 = 6,00 €

5 - L'EVEIL ARTISTIQUE & SPORTIF	QF < 501	501 - 700	701 - 900	901 - 1 100	1 101 - 1 300	QF > 1 300
Colisation annuelle (25 séances d'1 heure)	50,00 €					

Les majorations Inscription hors-délai : +2,70 € Arrivée > 19h00 : +2,70 € Arrivée > 19h15 : +5,40 € (majorations / 2 à partir du 2ème enfant présent)

5% pour les familles domiciliées hors de la commune de Mouchamps

Le Conseil Municipal de la Ville de Mouchamps,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu l'avis de la commission Enfance Education Jeunesse

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22)

DECIDE

Article unique : de fixer les tarifs du service enfance éducation jeunesse à compter du 1^{er} septembre 2021 tels que présentés.

6°) MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE » (Rapporteur Nathalie GODARD)

Madame Nathalie GODARD, Adjointe, présente le dispositif « argent de poche » qui s'inscrit dans le cadre du programme national « Ville, vie, vacances ». Il permet d'embaucher des jeunes de 16 à 18 ans pour des travaux d'intérêt général.

Pour les jeunes, c'est l'occasion de rendre service à la commune et de découvrir un environnement professionnel. Les chantiers, sous la responsabilité d'un encadrant, ont pour but d'améliorer le cadre de vie de notre commune et se déroulent sur une ou plusieurs demi-journées. Les activités proposées (entretien, nettoyage, peinture...) s'adressent aussi bien aux filles qu'aux garçons en contrepartie d'une indemnisation de 15 € par chantier (3H de travail). A la date du chantier le jeune doit avoir 16 ans révolus et pas encore 18 ans.

Pour la mise en place et le suivi de ce projet Madame GODARD propose qu'un groupe de travail soit mis en place avec un élu de la commission Enfance Jeunesse en plus de Madame SIONNEAU et un élu de la commission Santé Solidarité Citoyenneté en plus d'elle-même.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le projet de mise en place du dispositif et d'inscrire les crédits au budget principal de la commune.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mouchamps,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22)

DECIDE

Article 1 : d'approuver la mise en place du dispositif « argent de poche »

Article 2 : que les crédits nécessaires au règlement des jeunes seront inscrits au compte 6588 du budget principal de la commune

Article 3 : de constituer un groupe de travail composé de :

- Mesdames Sophie SIONNEAU et Magali MARTINEZ de la Commission Enfance Jeunesse
- Mesdames Nathalie GODARD et Bérénice TREILLARD de la Commission Santé Solidarité Citoyenneté

7°) ASSEMBLEE GENERALE ASSOCIATION EXTERIEURE : TARIF SALLE DES NYMPHEAS (Rapporteur Jean-Pierre DROILLARD)

Par message en date du 19 mai, le club de la St Jo Basket a fait savoir qu'ils ont obtenu que l'assemblée générale du Comité de Vendée de Basket, se déroule à Mouchamps le vendredi 11 juin à la salle des Nymphéas. Ils souhaiteraient réserver : la grande salle + le hall bar + les gradins
A ce titre le club demande s'ils pourraient bénéficier des tarifs Mouchampais.

Monsieur Jean-Pierre DROILLARD adjoint responsable des locations de salles rappelle les tarifs pour une journée :

- Grande salle hall/bar : 357 € mouchampais
632 € extérieurs
- Gradins : 128 €

Il est demandé au Conseil Municipal de décider quel tarif sera appliqué pour cette manifestation.

Monsieur le Maire pose la question suivante : qui est pour un tarif mouchampais ?

Le Conseil Municipal de la Ville de Mouchamps,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29,

Vu le Code de procédure pénale et notamment les articles 262 et suivants

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (pour 5, contre 12, abstention 5)

DECIDE

Article unique : d'appliquer le tarif extérieur pour la location de la salle des Nymphéas à l'occasion de l'assemblée Générale du Comité de Vendée de Basket le 11 juin 2021, à savoir :

- Grande salle/hall bar : 632 €
- Gradins : 128 €

8°) JARDIN COMMUNAL DE ST FIACRE – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION (*Rapporteur Nathalie GODARD*)

Madame Nathalie GODARD présente le règlement intérieur du jardin communal de St Fiacre ainsi que la convention de mise à disposition des parcelles.

Elle précise également que cette mise à disposition est consentie moyennant le versement d'une caution fixée à 30 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ces documents et le montant de la caution et d'autoriser le Maire à les signer.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mouchamps,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22)

DECIDE

Article 1: de valider le règlement intérieur et la convention de mise à disposition des parcelles

Article 2 : de valider le montant de la caution fixé à 30 €

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants

9°) ACQUISITION DE CHEMINS DE L'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE (*Rapporteur Jean-Michel LUMEAU*)

Par un courrier en date du 18 janvier, le Président de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) a proposé à la commune la cessions des chemins suivants :

- Chemin de Beauregard cadastré YH 224 d'une superficie de 570 m2
- Chemin à Gravereau cadastré YM 49 d'une superficie de 900 m2
- Chemin à Libretière cadastré YM 18 d'une superficie de 570 m2

Il est précisé que le prix de vente est de 15 € par parcelle et que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Monsieur Jean-Michel LUMEAU informe que les élus réunis en bureau le 8 mars ont décidé :

- De ne pas acquérir le chemin de Gravereau
- Et d'acheter celui de Libretière et celui de Beauregard en demandant une remise en état de ce dernier avant la cession.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter la proposition de Monsieur LUMEAU et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mouchamps,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22)

DECIDE

Article 1 : d'acquérir les parcelles suivantes :

- Chemin de Libretière cadastré YM 18 d'une superficie de 570 m²
- Chemin de Beauregard cadastré YH 224 d'une superficie de 570 m²

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera établi par l'Office Notarial de Mouchamps

10°) COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS – ATTRIBUTION DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE (*Rapporteur François ALBERT*)

Dans le cadre des aides accordées par la communauté de communes du pays des Herbiers pour les opérations de travaux, la commune de Mouchamps verse une subvention complémentaire.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 150 € à :

- M. Anne DORE GRASLIN pour la réalisation d'enduit à la chaux aérienne et de menuiseries extérieures en bois sur le bien situé à la Bonnière – montant de la subvention communautaire : 3 500 € (dossier déposé le 27/02/2018).

Le Conseil Municipal de la Ville de Mouchamps,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29,

Considérant l'intérêt pour la Ville de Mouchamps de soutenir les travaux de façades dans le cadre de la politique conduite relative aux Petites Cités de Caractère,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22),

DECIDE

Article unique : d'attribuer à Mme DORE GRASLIN pour la réalisation d'enduit à la chaux et de menuiseries extérieures en bois, sur le bien situé à la Bonnière, une subvention de 150 €.

11°) COMMISSION « VIE ASSOCIATIVE ET ANIMATION » - AJOUT DE COMPETENCES (*Rapporteur Mathieu GOBIN*)

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite des élections en mai 2020, il a été créé 9 commissions avec chacune des attributions bien particulières.

Toutefois il s'avère qu'en ce qui concerne les locations de salles rien n'a été défini pour tout ce qui touche aux tarifs, règlement intérieur, publicité, gestion...

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose que ces compétences soient ajoutées à la commission « vie associative et animation » pour laquelle il rappelle les attributions :

- Relations avec les associations sportives et culturelles
- Gestion des équipements sportifs (salle des port, terrain foot et tennis...)

- Etudes des subventions en lien avec la commission Finances
- Organisation des évènements (fête de la musique, Mou'champêtre, marché au village, fête Nationale...)
- Gestion du calendrier des fêtes

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la proposition de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal de la Ville de Mouchamps,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22)

DECIDE

Article 1 : d'ajouter les compétences liées à la location des salles à la commission « vie associative et animation »

12°) TIRAGE AU SORT DES PERSONNES SUSCEPTIBLES DE SIEGER AU JURY D'ASSISES – ANNEE 2022

(Rapporteur Patrick MANDIN)

L'arrêté Préfectoral n° 228/2021/DRLP/1 en date du 16 avril 2021 fixe le nombre de jurés devant composer la liste annuelle du jury criminel de la Cour d'Assises du département de la Vendée.

En vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, le maire doit procéder publiquement au tirage au sort à partir de la liste électorale, un nombre de noms triple de celui des jurés soit pour la commune de Mouchamps 6 personnes. Le Tribunal Judiciaire désignera 2 administrés qui figureront sur la liste des jurés potentiels pour l'année 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder au tirage au sort des jurés d'assises.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mouchamps,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29,

Vu le Code de procédure pénale et notamment les articles 262 et suivants

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22)

DECIDE

Article unique : De désigner suite au tirage au sort effectué par Monsieur le Maire des électeurs constituant la liste préparatoire des jurés pour l'année 2022

N° électeur	NOM Prénom	Adresse
256 (bureau 2)	CHAILLOU Patrice	37 Rue du Colombier
758 (bureau 1)	LELUC Jérôme	4 Rue du Clos du Chêne
258 (bureau 1)	BROSSET Robert	194 Rue du Clos du Chêne
454 (bureau 2)	GIRARD Michel	14 La Tranchelandière
551 (bureau1)	GODARD Elisabeth épouse VACHON	La Guimenière
691 (bureau 1)	JOGUET Bernard	Le Gué Jourdain

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le maire
Monsieur Patrick MANDIN

La secrétaire
Madame Sophie SIONNEAU

Les Elus Municipaux,
présents à la fin de la séance du 31 mai 2021

Patrick MANDIN		Laëtitia BRIDONNEAU	
Jean-Michel LUMEAU		Marie-Anne BRISARD	
Sabine LOIZEAU		Guillaume BROSSET	
Jean-Pierre DROILLARD		Aurélien CAILLEAUD	
Nathalie GODARD		Nicole CHATAIGNER	
Mathieu GOBIN		Maxime GROLLEAU	
François ALBERT		Annabelle LOISEAU	Excusée
Sophie SIONNEAU		Magali MARTINEZ	
Frédéric AUCLAIR		Cyril ROUTCHENKO	Excusé
Jean-Yves BODET		Amélie SUREAU	
Alain BOS		Bérénice TREILLARD	
Mathilde BOUILLET			